

ACTION URGENTE

VENEZUELA. UN HOMME DÉTENU AU SECRET

Gilber Caro, député vénézuélien de l'opposition, est détenu au secret depuis le 26 avril 2019, ce qui met son intégrité personnelle en danger. Les autorités ont soutenu qu'elles ignoraient ce qu'il était advenu de lui et le lieu où il se trouvait entre le moment où il a été emmené par des agents du renseignement et le 31 mai. Gilber Caro avait également été détenu arbitrairement de janvier 2017 à juin 2018, sur la base d'accusations non fondées de trahison et de vol de biens militaires. Sa détention au secret est arbitraire, puisqu'elle va à l'encontre de la remise en liberté qui lui a été accordée en juin 2018. Amnesty International appelle le directeur des services de renseignement (SEBIN) à autoriser rapidement Gilber Caro à voir des personnes extérieures à la prison et à le libérer sans délai.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Directeur du Service bolivarien de renseignement national (SEBIN)

Gustavo González López

Director del Servicio Bolivariano de Inteligencia Nacional (SEBIN)

Servicio Bolivariano de Inteligencia Nacional

Torre Corporativa Metro de Caracas

Avenida Casanova, Plaza Venezuela

Caracas 1050, Venezuela

Monsieur le directeur,

Je suis vivement préoccupé.e par le fait que le député Gilber Caro soit détenu au secret depuis qu'il a été emmené, le 26 avril, par des agents du Service bolivarien de renseignement national (SEBIN) alors qu'il se trouvait dans un restaurant à Caracas. Depuis son arrestation et la reconnaissance tardive par les autorités du lieu où il se trouve, les avocats de Gilber Caro se sont vu refuser à maintes reprises la possibilité de le voir et de communiquer avec lui. En vertu du droit relatif aux droits humains, la détention au secret pendant une période prolongée s'apparente à une forme de torture. Le SEBIN doit permettre aux avocats de Gilber Caro de le voir, garantir son intégrité personnelle et le libérer sans délai.

Je tiens à vous faire part de ma consternation quant au fait qu'une telle situation se produise dans votre pays et je vous engage, en tant que personne d'autorité responsable du respect de l'intégrité personnelle et des droits de toute personne sous la garde du SEBIN, à permettre immédiatement aux avocats et à la famille de Gilber Caro de le voir et à le remettre en liberté.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma haute considération,

COMPLEMENT D'INFORMATION

Cette semaine, le tribunal a enfin informé l'avocate de Gilber Caro que son client se trouvait dans le centre de détention « El Helicoide », à Caracas. Toutefois, elle n'est pas autorisée à le voir.

Gilber Caro milite en faveur des droits des personnes incarcérées ; c'est un militant politique et un député de l'opposition.

En janvier 2017, il avait été arrêté par des membres du Service bolivarien de renseignement national (SEBIN) alors qu'il se rendait à Caracas. Il avait ensuite été accusé de trahison et de vol de biens appartenant aux forces armées. Gilber Caro a passé plus d'un an en prison sur la base de ces accusations non fondées et motivées par des considérations politiques. Il a bénéficié d'une libération conditionnelle. Cependant, le tribunal chargé de son affaire a renversé cette décision le 23 avril 2019, et ceci n'aurait été rendu public que le 6 mai 2019. Les autorités nient toujours que Gilber Caro a été arrêté le 26 avril.

Amnesty International avait donné des informations sur sa précédente arrestation arbitraire dans un rapport intitulé *Silenced by Force* (www.amnesty.org/en/documents/amr53/6014/2017/en/) et avait mené massivement campagne pour obtenir sa libération et celle de 21 autres personnes.

Depuis 2014, le Venezuela traverse une crise des droits humains sans précédent, qui ne cesse de s'aggraver. Les autorités répondent aux appels au changement et au respect des droits humains par des exécutions extrajudiciaires, un usage excessif de la force, l'arrestation arbitraire de personnes qui manifestent et font état de leurs divergences d'opinion, notamment des personnalités politiques et, comme dans cette affaire, des membres du Parlement, sans respecter les conditions de levée de l'immunité parlementaire prévue par la Constitution.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR ENVOYER VOS APPELS AUX DESTINATAIRES : espagnol
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 18 JUILLET 2019.
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Gilber Caro (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr53/0281/2019/fr/>